ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 19 février 2024

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	27
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf février deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Franck TOURNERET (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Mathieu GINESTET (pouvoir à Liliane MONTJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absente excusée :, Virginie SEXTO

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

FIN/13-2024

Modification d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement associés (AP – CP) à compter du 1er janvier 2024

Vu la délibération FIN/08-2023 du 16 février 2023 approuvant la mise en place des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement associés,
Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 5 février 2024 (pour : 23 ; contre : 0 ; abstentions : 3).

ENTENDU que lors de la séance du conseil municipal 16 février 2023, le conseil municipal a voté la création de d'Autorisations de Programme pour le suivi de quatre opérations d'investissement.

ENTENDU que pour les opérations d'investissement, ayant une portée pluriannuelle, les collectivités territoriales peuvent utiliser deux techniques comptables :

- l'inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde des engagements juridiques. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir la totalité des engagements dès la première année,

- la prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches. C'est le principe des AP/CP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement).

ENTENDU que les AP/CP nécessitent un suivi rigoureux :

- les AP sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année,
- les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

ENTENDU que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps.

ENTENDU que les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP révisés.

CONSIDERANT que la commune souhaite modifier certaines autorisations de programmes et ajuster les crédits de paiements en fonction des consommations de crédits de paiement.

CONSIDERANT que les crédits de paiement des opérations Rénovation Château d'Onet-Village et Aménagement cœur d'Onet-Village sont réajustés en fonction des paiements et l'avancement des projets sans modification de l'autorisation de programme.

CONSIDERANT que le montant des autorisations de programme sont modifiés comme suit :

- **Rénovation Château d'Onet-Village**

Voté en 2023

N° opération	Projet	Autorisations de programme	Crédits de paiement			
			2023	2024	2025	2026
2023003	CHÂTEAU ONET VILLAGE	1 681 000	210 000	500 000	500 000	471 000

Voté en 2024

N° opération	Projet	Autorisations de programme	Crédits de paiement			
			2023	2024	2025	2026
2023003	CHÂTEAU ONET VILLAGE	1 681 000	43 407	180 100	700 000	782 960

- **Sobriété énergétique**

L'autorisation de programme Sobriété énergétique est augmentée de 1 269 600€ compte tenu de l'ajout de la rénovation de deux bâtiments : le gymnase des Albatros pour un montant total de 350 K€ (300 K€ en CP 2024) et l'école des Narcisses pour un montant de 725K€ (100 K€ en CP 2024).

Le chiffrage des prévisions de la sobriété énergétique de l'Hôtel de ville a également été ajusté à la hausse (194 K€).

Voté en 2023

N° opération	Projet	Autorisations de programme	Crédits de paiement		
			2023	2024	2025
2023002	SOBRIETE ENERGETIQUE	2 310 400	739 900	1 072 500	498 000
20230021	*- Dont SOBRIETE ENERGETIQUE BATIMENTS*	*2 191 000*	*693 000*	*1 000 000*	*498 000*
20230022	*- Dont SOBRIETE ENERGETIQUE ECLAIRAGE*	*119 400*	*46 900*	*72 500*	*0*

Voté en 2024

N° opération	Projet	Autorisations de programme	Crédits de paiement		
			2023	2024	2025
2023002	SOBRIETE ENERGETIQUE	3 580 000	24 952	1 049 048	2 506 000
20230021	*- Dont SOBRIETE ENERGETIQUE BATIMENTS*	*3 488 000*	*14 626*	*967 374*	*2 506 000*
20230022	*- Dont SOBRIETE ENERGETIQUE ECLAIRAGE*	*92 000*	*10 326*	*81 674*	

- **<u>Aménagement cœur d'Onet-Village</u>**

Voté en 2023

N° opération	Projet	Autorisations de programme	Crédits de paiement	
			2023	2024
2023004	AMENAGEMENT COEUR D'ONET VILLAGE	615 000	565 000	50 000

Voté en 2024

N° opération	Projet	Autorisations de programme	Crédits de paiement		
			2023	2024	2025
2023004	AMENAGEMENT COEUR D'ONET VILLAGE	615 000	325 159	269 061	20 780

- **<u>Salle associative d'Onet-Village</u>**

L'autorisation de programme Salle associative d'Onet-Village est augmentée de 250 K€. En effet, le projet initial avait été sous-évalué.

Voté en 2023

N° opération	Projet	Autorisations de programme	Crédits de paiement	
			2023	2024
2022018	SALLE ASSOCIATIVE ONET VILLAGE	1 450 000	750 000	700 000

Voté en 2024

N° opération	Projet	Autorisations de programme	Crédits de paiement	
			2023	2024
2022018	SALLE ASSOCIATIVE ONET VILLAGE	1 700 000	381 384	1 318 616

CONSIDERANT que ces opérations seront financées par les ressources suivantes : FCTVA, Subventions, emprunt et autofinancement.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (26 pour ; 0 contre ; 6 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL) :

- approuve la révision des Crédits de Paiement des Autorisations de Programme selon les tableaux ci-dessus,
- décide de l'augmentation du montant des Autorisations de Programme 2022018 Salle associative d'Onet-Village et 2023002 Sobriété énergétique,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses des opérations précitées, à hauteur de l'Autorisation de Programme et à mandater les dépenses afférentes,
- précise que les Crédits de Paiement de 2024 seront inscrits au Budget Primitif 2024 sur les opérations concernées.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU ★ AVEYRON ★

Le Maire,

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21 FEV. 2024
Et de la publication le : 21 FEV. 2024